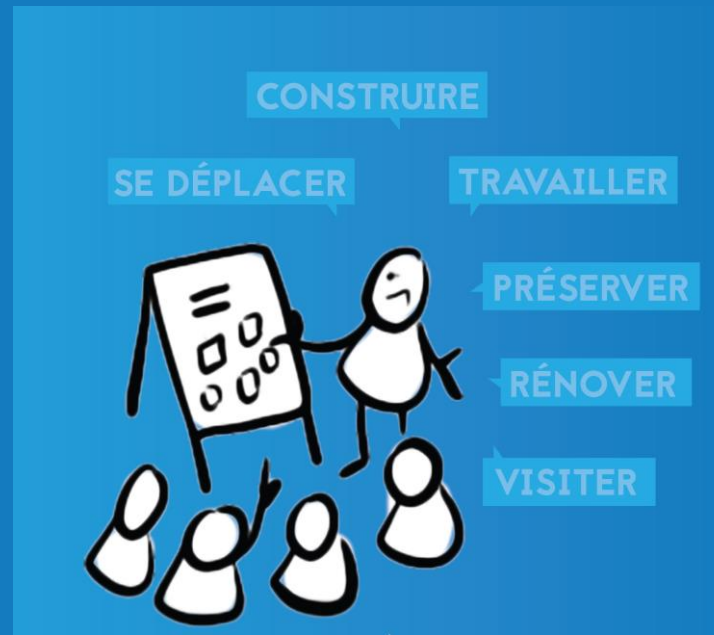


# Les Mardi du PLUi!

Synthèse des ateliers de concertation habitants

Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps



ExtraCité

# Les modalités de concertation

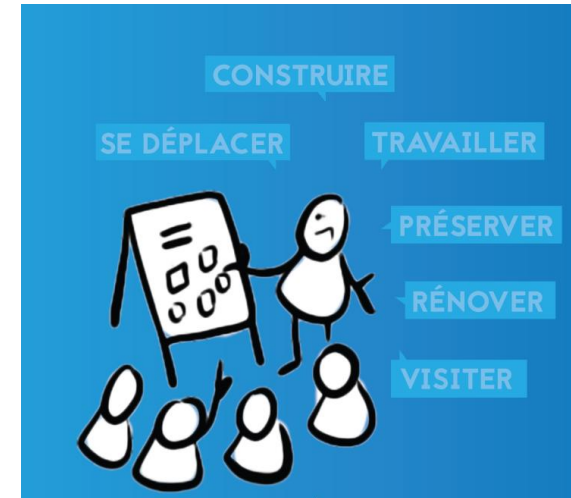
- ▶ **4 ateliers de concertation territorialisés** répartis sur l'ensemble du territoire et intitulé « les Mardi du PLUi ! » ont été organisés **afin de toucher une grande diversité d'habitants**, et d'être au plus proche d'eux :

- Wierre-Effroy – le 24 mai 2022 – 21 participants
- Audinghen – le 31 mai 2022 – 29 participants
- Saint- Inglevert – le 07 juin 2022 – 20 participants
- Marquise – le 14 juin 2022 – 17 participants

Lors de chaque atelier, les participants ont pu bénéficier d'une information complète concernant la révision du PLUi en cours et les moyens d'y contribuer. Ils ont également pu participer à 3 ateliers thématiques traitant des grands enjeux du territoire :

- Protéger et valoriser son territoire aujourd'hui et pour demain
- Habiter et vivre sur la Terre des 2 caps
- Travailler et produire en Terre des 2 Caps

Les ateliers étant territorialisés et correspondant aux secteurs géographiques identifiés dans le PLUi, les participants ont aussi pu apporter des précisions quant aux spécificités de leur communes / territoire.



**87**  
participants  
aux ateliers

# Les ateliers de concertation en image



# Les ateliers de concertation en image

Des panneaux de références visuels pour aider à la réflexion et alimenter les échanges entre participants

Révision du PLU de la CCT2C  
**Vivre dans la Terre des 2 Caps**

Consommation

Ce qui existe sur le territoire



Inspirations



Services sur le territoire

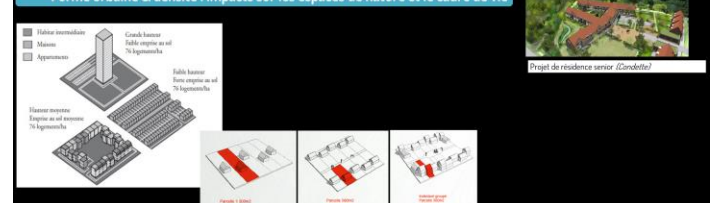


Révision du PLU de la CCT2C  
**Habiter sur la Terre des 2 Caps**

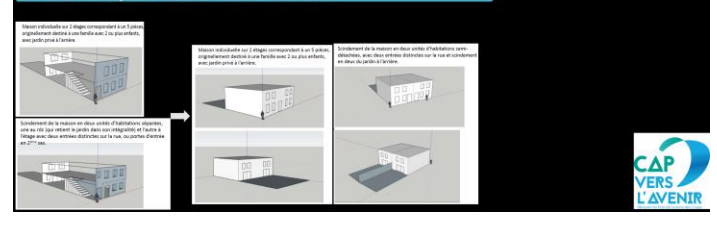
Différentes formes d'habitat



Forme urbaine & densité : impacts sur les espaces de nature et le cadre de vie

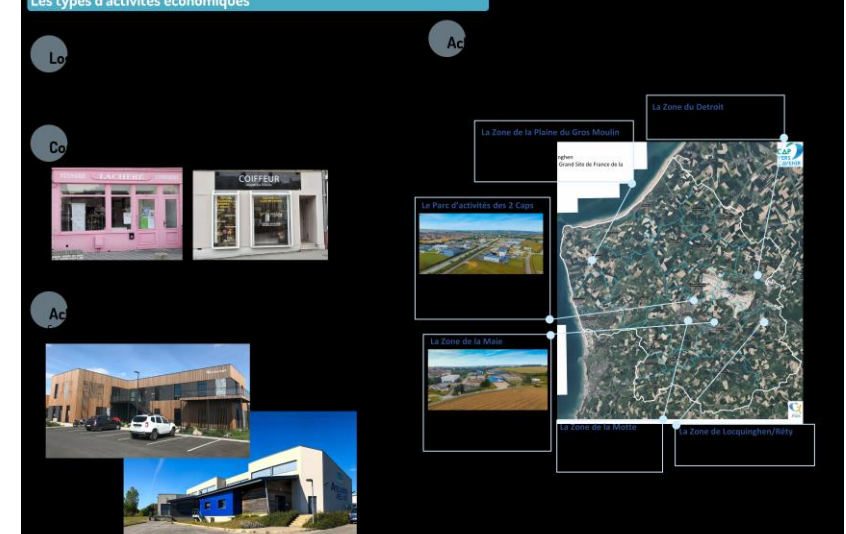


L'évolution possible de l'habitat existant ou futur



Révision du PLU de la CCT2C  
**L'économie dans la Terre des 2 Caps**

Les types d'activités économiques



ZOOM : exemple d'exploitations agricoles



# Les modalités de concertation

- Pour également s'adresser aux habitants qui habituellement participent peu ou ne viennent pas naturellement au temps d'ateliers, la communauté de communes à également fait le choix **d'une intervention dans l'espace public** lors d'un événement rassemblant des habitants du territoire. Ainsi un temps d'expression libre et de « porteur de parole » a été organisé **lors du marché de Marquise le 12 mai 2022.**

**50**  
contributions  
lors du  
marché de  
Marquise



# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

► **Les éléments figurant dans cette synthèse sont directement issus des observations, propositions, idées ou remarques formulées par les citoyens du territoire ayant participé aux temps de concertation. :**

- Ainsi il peut s'avérer possible que certaines propositions entre en contradiction avec d'autres propositions également formulées lors des ateliers (*droit à bâtir vs lutte contre l'artificialisation des sols / proposition d'installation de différents types d'énergie non carbonées...*)
- Toutes les observations / propositions porteuses de la même idée ont été rassemblées pour donner lieu à une proposition. Lorsque cette proposition a été formulée dans plusieurs ateliers, la synthèse l'indique en mentionnant (X2 – formulé dans 2 ateliers) jusque (X4 – formulé dans tous les ateliers)
- L'ensemble des propositions a été classé sous une grille d'analyse organisée autour de trois grandes thématiques elles-mêmes divisés en 10 sous-thèmes. Ces sous-thèmes sont parfois intrinsèquement liés, ce qui amène à des répétitions d'un sous-thème à l'autre (*ex : commerces de proximité, services publics et mobilité...*)
- Les propositions s'éloignant des questions d'aménagement et d'urbanisme et évoquant davantage la mise en œuvre d'une politique publique, ont été isolé et font l'objet d'un recueil spécifique.

Le document présenté ci-après reprend de manière synthétique et dans un ordre thématique les propositions formulées par les participants. Une retranscription complète des propos tenues par les participants de chaque atelier est disponible en annexes du présent document.

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Protéger et valoriser son territoire



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Production et sobriété énergétique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté sur le territoire d'installer des unités de productions d'énergie renouvelable (solaire, éolien terrestre ou marin...) au risque de détériorer le patrimoine /les paysages – X3</li> <li>- Eolienne possible mais pas à proximité d'habitations ou de zones urbaines – Vigilance à avoir concernant les nuisances potentielles.</li> <li>- Antenne 5G très consommatrice en énergie pour une utilité relative.</li> <li>- Panneaux solaires parfois difficile à installer du fait de la réglementation imposée par l'ABF (architectes des bâtiments de France)</li> <li>- Divers exemple de l'expérimentation de chaufferie bois, alimentée par convention avec les agriculteurs locaux, notamment lors de la taille des haies (<i>Wirwignes...</i>), de toiture solaire (<i>ferme de l'Horloge à Tardinghen</i>) ou de méthaniseur « acceptable » et reproductible sur le territoire (<i>Route de Guines</i>) (<i>méthaniseur également critiqué par un autre participant car des cultures sont identifiées à Audembert comme dédiée à la méthanisation et source de pollution, asphyxie des sols</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les mesures en lien avec la <b>sobriété énergétique</b>, notamment dans la construction et la rénovation des bâtiments (<i>règlement d'urbanisme facilitateurs, isolation par l'extérieur donnant sur rue...</i>) X4</li> <li>- Faciliter l'installation de <b>panneaux solaires</b> sur les toitures même à proximité de patrimoine remarquable ou du Grand Site de France. Privilégier les « grandes » toitures (<i>agricole, zone d'activité, bâtiments publics...</i>). Adapter /élargir les règles d'urbanisme aux enjeux énergétiques – X4</li> <li>- Permettre la création de parking avec panneaux photovoltaïques dans les zones d'activités</li> <li>- Elargir les règles d'urbanisme pour l'installation d'éoliennes chez les particuliers / dans les exploitations agricoles (<i>vigilance d'autres participants quant aux nuisances...</i>)</li> <li>- Etudier la possibilité d'installer un méthaniseur agricole (<i>à proximité de la déchetterie / station d'épuration / secteur agricole</i>) et penser son intégration paysagère.</li> <li>- Utiliser les marais, les turbines dans les cours d'eau pour produire de l'énergie sans dénaturer le paysage (<i>vigilance sur la faune et flore</i>) X2</li> <li>- Ne pas développer les énergies renouvelables sur le territoire et miser sur le développement du nucléaire à proximité du territoire</li> <li>- Interdire les éoliennes de jardins / les panneaux solaires sur les toits rouges.;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une unité de production de méthane va-t-elle être autorisée sur le territoire, sur quelle commune et sur quel zonage ?</li> <li>- Est-il possible de privilégier la taille de haie ou l'entretien des waterings pour la production d'un méthaniseur plutôt que des surfaces agricoles ?</li> <li>- Les panneaux solaires sont-ils une solution au regard de leur bilan carbone à la production, du prix de l'électricité et des problématiques de recyclage ? X2</li> <li>- Les panneaux solaires pourraient-ils être installés ailleurs que sur les toitures (<i>sol des parkings, expérimentation sur voirie...</i>)</li> <li>- Peut-on construire une éolienne dans son jardin ?</li> <li>- Un agriculteur peut-il installer une éolienne sur son terrain ?</li> <li>- Pourquoi mettre des normes concernant la couleur des tuiles si c'est possible de les recouvrir de panneaux solaires ?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Protéger et valoriser son territoire



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Espaces naturels, gestion de l'eau et biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse importante du patrimoine naturel et de la biodiversité sur le territoire qui font son identité et son attractivité (<i>trait de côte, Marais de Beuvrequen, Typhonium à Wissant, Monts de Coupes et de Sombre</i>). Caractère rural à préserver. Vigilance à avoir quant à la disparition des haies et prairies dues à la diminution de l'élevage</li> <li>- Ne pas ajouter de nouveaux espaces à protéger</li> <li>- Mesure de protection de la biodiversité déjà importantes sur le territoire avec le conservatoire du littoral, le PNR, Grand Site de France.</li> <li>- Mobilisation des particuliers dans le reboisement existant (Plantons le décors)</li> <li>- Coûts important de l'entretien des cours d'eau et des waterings</li> <li>- Chemins et cheminements vélo ou pédestre peut freiner les continuités de biodiversité</li> <li>- Préoccupations nombreuses autour de la question de l'eau (<i>trait de côte, érosion, submersion, assainissement déversé dans les cours d'eau ou fossés, inondations en contrebas du Mont de Couple, à Saint-Inglevert, déplacements de volumes d'eau dans les carrières, fuites sur le réseau d'eau potable, imperméabilisation du sol liée aux ZAE...</i>)</li> <li>- Restrictions légales en vigueur (loi sur l'eau,...) jugée inadaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre la mise en valeur le patrimoine naturel du territoire (<i>points de vue, sentier, totems d'information</i>) dans les espaces naturels (<i>Mont de Couple, Via Francigena, Mont du Prêtre, de la Course, littoral</i>) avec des aménagements adaptés (<i>balisage, panneaux d'information, signalétique, accompagnement paysager et écosystémique...</i>)</li> <li>- Avoir une stratégie territoriale de reboisement et de plantation à l'échelle du territoire avec des essences locales, <b>en cohérence avec les tracés du PLUi X3</b> (<i>impact positif sur les écosystème, s'assurer dans ce schéma de ne pas gêner le travail des exploitants agricoles lors de plantations de haies et identifier les secteurs prioritaires plus sujets à l'érosion</i>)</li> <li>- Replanter les haies arrachées pour aider le cycle de l'eau et limiter le ruissellement. Rendre possible l'installation de noues paysagères, de fascines, de tranchées. (X2)</li> <li>- Inciter à la récupération de l'eau de pluie (bassins captant) et dans la construction de logement (<i>ex puits canadiens</i>). Développer les bacs de rétention d'eau notamment sur les zones imperméabilisées (<i>parkings...</i>)</li> <li>- Développer les « espaces verts communaux » et créer des havres d'accueil de la biodiversité dans l'espace public. Mettre plus d'arbres en ville.</li> <li>- Préserver les (bonnes) terres agricoles pour face à l'étalement urbain / les constructions nombreuses /les lotissements - X2 – Limiter les zones d'extension de logement et encadrer les terre agricole pour préserver les espaces naturels</li> <li>- Ne plus autoriser les installations en bitume en faveurs d'aménagements permettant l'infiltration de l'eau (<i>parking, cours de fermes...</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment protéger les espaces naturels sur des sites touristiques ? Doit-on prévoir pouvoir créer des parkings pour accéder aux espaces naturels ? (<i>exemple de bus de randonneurs...</i>)</li> <li>- Le cours d'eau à Leubringhen est-il identifié dans le PLUi (<i>nom : ruisseau d'Estebecque</i>) ? Est-il possible / légal de créer une mare qui capte le ruisseau comme c'est le cas ?</li> <li>- Comment une collectivité peut-elle protéger du foncier privé pour en préserver l'aspect forestier ou prairie ? Peut-elle travailler en lien avec l'EPF et la SAFER ?</li> <li>- Qui est en charge du curage des fossés ?</li> <li>- Dans quel état sont les centres d'épuration du territoire. L'assainissement est-il conforme ?</li> <li>- Peut-on via le PLUi inciter au maintien d'une activité d'élevage, caractéristique de nos paysages (pâturages)</li> </ul>



# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Protéger et valoriser son territoire



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Aménager le cadre de vie et limiter les pollutions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollutions sonore liées au trafic routier :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• A16 (<i>nuisance subjective selon les participants</i>)</li> <li>• Nuisance dues au motos sont régulières sur le territoire (X4) lié aux vitesses non respectées.</li> <li>• Coupe d'arbre le long des voiries qui protégeait du bruits et des nuisances visuels (ex de l'A16 à Wacquinghen)</li> <li>• L'augmentation du nombre de voitures peut poser problème. Le territoire ne permet pas d'autres moyens de déplacements</li> <li>• Traffic non adaptés (poids lourds sur des routes de campagnes, Quad...)</li> </ul> </li> <li>- Forte pollution lumineuse sur le territoire considérée comme superflus, axes et communes éclairées toutes la nuit.</li> <li>- Multiplication des ralentisseurs rend complexe la circulation des véhicules agricoles</li> <li>- Pollution atmosphérique n'est pas un problème sur le territoire</li> <li>- Pollution visuelle :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• câbles électriques non enfouis (<i>exemple d'Ambleteuse...</i>)</li> <li>• Antenne Relai 5G (<i>même si nécessaire au développement économique</i>)</li> </ul> </li> <li>- Inquiétude sur la pollution du point de captage en eau potable d'Audinghen, ou sur la dureté de l'eau (<i>330 ppm pour certains habitants d'Audembert</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un zonage spécifique dédié au compostage (<i>et destiné à alimenter un méthaniseur</i>) pour réduire l'emprise prise par les méthaniseurs sur les terres agricoles</li> <li>- Favoriser / Permettre le boisement le long des voiries et de l'autoroute A 16, voire de buttes de terres. Permettre l'installation de rideaux anti-bruit pour les équipements bruyant</li> <li>- Réévaluer le projet de la ZAC de Marquise au regard des nouveaux enjeux environnementaux</li> <li>- Définir une trame noire dans le PLUi pour limiter les pollutions lumineuses</li> <li>- Permettre l'installation de WC publics sur les zones fréquentées (<i>Wissant, Audinghen</i>)</li> <li>- Encourager dans le règlement l'utilisation de ressources locale dans la réalisation d'ouvrages ou bâtiments (<i>carrière pour l'endiguement et la lutte contre l'érosion</i>)</li> <li>- Développer la plantation d'arbre en ville ou centre-bourg pour lutter contre les ilots de chaleur.</li> <li>- Ne plus autoriser les installations en bitume en faveurs d'aménagements permettant l'infiltration de l'eau (<i>ex du Parking Lidl en caillebotis</i>). Mutualiser les parkings des grandes surfaces</li> <li>- Etre vigilant quant à la préservation de l'intégralité du bâti et des ensembles architecturaux (<i>corps de ferme ancien, maison de pêcheur...</i>)</li> <li>- Limiter le nombre de nouveaux poteaux électriques / prôner l'enfouissement des câbles électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quads sont-ils interdits sur certaines communes du territoire ?</li> <li>- Les 4x4 sont-ils interdits sur certaines communes du territoire ?</li> <li>- La mise en place de chicane, ralentisseur, feux à détection de vitesse pour lutter contre les pollutions sonores relève-t-elle du PLUi ?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Protéger et valoriser son territoire



### Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques ou de réglementation :

- **Mettre en place des moyens de contrôle du respect du présent PLUi**
- Mieux entretenir les voiries existantes
- **Sensibiliser la population** (*et notamment les plus jeunes*) aux enjeux locaux de développement durable (énergie, gestion de l'eau, assainissement mobilité, compost, biodiversité...). Permettre la transmission des savoirs et connaissances des bonnes pratiques existantes sur le territoire
  
- **Gestion des déchets :**
  - Est-il envisageable de mettre en place une redevance individuelle sur les bio-déchets (X2)
  - Une politique publique d'incitation à la pratique du compost sur le territoire
  - Remettre des poubelles sur les itinéraires touristiques et les services de ramassage adaptés
  - Mieux signaler l'existence des bac à marée (Wissant, Audresselles...) et leur collecte
  - Distribuer des cendriers de plages
  - Sensibiliser les touristes étranger au tri des déchets adaptés
  - Lester les poubelles fournies par la collectivité pour éviter qu'elles ne s'envolent
  - Permettre des points de collecte de déchets verts en plus grande proximité, pas uniquement en déchetterie à Marquise.
  
- **Energie :**
  - Mettre en place une politique publique locale d'économie d'énergie complémentaire à France Rénov' (*sensibilisation, rénovation et isolation des logements...*)
  - Limiter les pollutions lumineuses et les consommations d'éclairage public (*exemples de communes ou voiries allumées toutes la nuit, exemples de commune qui éteigne l'éclairage public en printemps /été, changer les ampoules par des LED, label village étoilé, trame noire...*)
  - Etudier les capacités solaires (*cadastre solaire*) et les possibilités en géothermie sur le territoire afin d'informer les propriétaires du potentiel existant
  - Favoriser l'installation de pompe à chaleur et de thermostat dans les bâtiments publics (ex des écoles chauffer en permanence) et grandes surfaces

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Protéger et valoriser son territoire



### Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques :

#### - Gestion de l'eau :

- Verbaliser ou empêcher la vidange des fosses septiques dans les eaux de pluies / cours d'eau
- Proposer une subvention pour le raccordement aux installations d'assainissement
- Proposer des subvention pour l'installation de citerne / récupérateur d'eau de pluie
- Installer des compteurs d'eau d'entrée/sortie pour chaque commune X2 (*identification des fuites*)
- Utiliser les ressources locales des carrières pour l'endiguement et la lutte contre l'érosion
- Créer un poste de garde champêtre en charge de la surveillance des cours d'eau.
- Faire davantage de contrôle concernant le respect des règles
- Accompagner les agriculteurs dans le changement de certaines méthodes agricoles (labourage, retrait des haies, usage des engins agricoles)
- Etudier l'impact d'un changement de prestataire chargé de l'entretien du réseau/traitement afin de réduire les possibles pertes
- Entretien des cours d'eau et wateringues – éventuellement par une structure extérieure aux agriculteurs eux même.

#### - Espaces naturels et biodiversité :

- Accompagner la création de Brigades Vertes citoyennes (*exemple d'Ambleteuse...*), de ramassage de déchets...
- Réglementer les véhicules qui peuvent emprunter les chemins de terre (quads, motos...) afin de s'assurer qu'ils restent en bon état
- Développer des projets d'agroforesterie et de plantation (*partenariat avec ACI, valorisation biomasse*)
- Mettre en valeur les spécificités de chaque territoire en termes d'espaces naturelles et de biodiversité (*Slack,, chemins pédestres, Monts, littoral, pins maritimes de Wierre -Effroy...*)

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Logement et densité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Critère de qualité d'un logement : accès à un espace extérieur /exposition, isolation phonique et thermique, nombre de pièce adapté)</li> <li>- Manque de terrain à bâtir sur le territoire X3 (<i>loi littoral jugée trop restrictive sur la restauration de l'existant et les petites constructions, réserve foncière qui s'épuise...</i>).</li> <li>- Aujourd'hui les terrains constructibles sont de plus en plus petits : perte de l'esprit village, campagne</li> <li>- Perte du style de construction qui existait auparavant : nuit au tourisme sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Nombreuses maisons de famille qui ne sont plus adaptées à une population de plus en plus vieillissante (<i>entretien, nombre de pièces...</i>)</li> <li>- Lourdeurs administratives dans l'aménagement de projet de logements (<i>ex d'un béguinage pour habitants âgés</i>)</li> <li>- Accès à la propriété difficile pour les résidents + difficulté d'accès à un logement social</li> <li>- <b>Inquiétude forte</b> concernant le développement de <b>l'habitat secondaire</b> ou de <b>la location temporaire</b> de logements qui sont transformés à cet effet (gîtes, airbnb, abritel...) sur le territoire – <b>dépeuplement</b> de certains villages (<i>alors que le nombre de logement augmente</i>) en dehors de la période estivale et <b>coût du foncier</b> très élevé ne permettant pas l'installation de jeunes ménages ou le maintien de service de proximité. X4</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser la densité sous couvert de proposer des logements de qualité</li> <li>- Favoriser la rénovation / la construction de bâtiments confortables et résilients (<i>confort énergétique = économie + écologie</i>). Favoriser la réhabilitation de l'ancien avant de nouvelles constructions</li> <li>- Rendre possible l'évolution et la mutabilité des bâtis au fil du parcours de vie des habitants : division du logement, possibilité d'habiter uniquement le rez-de-chaussée, habitats partagés...) pour le maintien sur le territoire de ces habitants X2</li> <li>- Privilégier la vente à des personnes habitant sur le territoire</li> <li>- Imposer 30% de logements sociaux lors de la construction de logements (<i>problème dans la durée – revente à 20 ans</i>). Multiplier les logements sociaux notamment sur le littoral.</li> <li>- Respecter l'intégration paysagère des logements : formes, matériaux, couleurs... - Interdire les toit plats qui ne s'intègrent pas aux paysage X4 (<i>ex des toit terrasse interdit à Tardinghen + ex de toitures plates identifiées comme « verrues » dans le paysage</i>). Respecter l'histoire des villages (<i>y compris dans le design des maisons basse consommation</i>).</li> <li>- Adopter une charte stricte pour la construction de logements adapté à chaque commune (<i>matériaux bruts, locaux, volets à battants et non roulant sur la côte, toit à pans, interdiction de bardage en fer noir, maison carrées...</i>). La charte sera la base de discussion entre promoteur, architecte et commune. Etre plus restrictif sur les logements neufs. Permettre malgré les restrictions paysagère l'intégration d'améliorations énergétiques.</li> <li>- Limiter la hauteur des nouvelles habitations notamment des collectifs pour garantir l'homogénéité des bâtiments par quartier / commune. Pas plus que le R+2. Privilégier la largeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles mesures peuvent permettre de trouver un équilibre entre tourisme et habitat et permettre le renouvellement des habitants ?</li> <li>- Est-il possible de restreindre l'achat de logements à des personnes habitants le territoire proche ? (<i>exemple de villes bretonnes ayant mis en place de telles mesures</i>)</li> <li>- Comment maîtriser la proportion de résidences secondaires par rapport à celle des résidences principales si pas de possibilité de construire ?</li> <li>- Est-il possible d'imposer un pourcentage maximal de résidence secondaire sur une commune ?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Logement et densité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement en construction à Rinxent sont paradoxale alors qu'il est interdit d'artificialiser sur l'ensemble du territoire. La densification de Marquise-Rinxent « paupérise » les communes littorales</li> <li>- Logement en construction sur le trait de côte malgré les risques que cela représente – aberration écologique et économique.</li> <li>- 70 nouveaux terrains à bâtir à Havelinghen – quelles justifications ?</li> <li>- Développement du télétravail peut être une opportunité pour attirer des populations / des résidents secondaires plus durablement sur le territoire.</li> <li>- Manque de stationnement sur les nouveaux lotissement car les habitants utilisent de moins en moins leur garage pour stationner leur voiture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mutualisation de jardin ou espaces extérieurs, la création de jardins partagés, aire de jeux, (X2)</li> <li>- Urbaniser « boucher » les dents creuses uniquement, ne plus étaler</li> <li>- Garantir la création d'un espace vert commun agréable et suffisamment grand pour toutes résidences, lotissements.</li> <li>- Interdire la division parcellaire sous une certaine surface de terrain afin que les constructions en retrait soient garanties de bénéficier d'un espace vert / jardin suffisant + s'assurer de la préservation des haies et arbres lors d'une division.</li> <li>- Pouvoir construire sur les zones agricoles / Enlever la protection de la trame agricole pour certains terrains et l'ouvrir à une urbanisation plus cohérente</li> <li>- Être plus contraignant encore sur la non construction de nouveaux habitats pérenne sur le littoral X2</li> <li>- Densifier également dans les hameaux existants et les centres-bourgs/villages au-delà de l'arc urbain pour maintenir des services et commerce dans les villages</li> <li>- Varier les volumes pour accueillir divers types de familles. Ne pas construire que des pavillons pour 5 personnes.</li> <li>- Augmenter le ratio de 17 maisons à l'hectare qui dans les terrains vallonnés, arborés ou déjà dense détériore le cadre de vie des habitants présents et des futurs habitants</li> <li>- Favoriser les projets de béguinages et d'habitat collectifs et solidaire sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-il possible d'augmenter la taxe sur les logements inoccupés ? Est-il possible de contrôler ? (Cela rendrait l'accès au logement secondaire plus contraignant)</li> <li>- Existe-t-il une étude sur la vacance des logements ?</li> <li>- Quelle prise en charge à long terme des habitants du traits de côte ?</li> <li>- Avec 17 maisons à l'hectare, comment mettre en place un assainissement individuel</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Services de Proximité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des centres bourgs qui ont globalement su conserver les commerces essentiels. Ce n'est pas le cas pour tous les villages du territoire. C'est un enjeux de pouvoir conserver un commerce de proximité dans sa commune de résidence.</li> <li>- Un sentiment que le « centre-ville » de Marquise se déplace vers la zone commerciale, aux dépends du centre-ville historique. Accès difficile à pied ou en vélo vers la zone commerciale (<i>discontinuité, non-sécurisé...</i>)</li> <li>- Inquiétude sur l'extension de la zone commerciale avec parfois une typologie de commerces similaire. Beaucoup de surface utilisé pour la même activité. Inquiétude quant à l'installation de restauration rapide.</li> <li>- Le marché hebdomadaire de Marquise est un réel vecteur d'attractivité pour les commerces du centre-ville.</li> <li>- Manque important de services petites enfances pour accueillir de nouvelles famille (2 crèches qui refusent des places et peu d'assistantes maternelles). Une nécessité de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rééquilibrer la proportion de petits commerces proche sur le territoire par rapport aux grands surfaces commerciales (limiter le nombre de grandes surfaces commerciales). Renforcer le centre-bourg de Marquise afin d'éviter son déplacement vers la zone commerciale</li> <li>- Stopper / réévaluer les créations / extension de zones commerciales et y favoriser l'implantation d'artisans locaux.</li> <li>- Maintenir et favoriser l'implantation de commerces locaux en centre-bourg (<i>ne pas permettre la transformation en usage d'habitation...</i>)</li> <li>- Prévoir l'installation d'équipement petite enfance ou de nouvelles crèches (X2) (<i>proposition de réutiliser des équipements publics délaissés ou bâtiments à l'abandon pour y installer des équipement publics</i>).</li> <li>- Lors de création de lotissement / habitat collectif, s'assurer de la présence de services suffisants et proches (10 min à pied max) sinon ajouter des services de proximité suffisants.</li> <li>- Autoriser l'utilisation de corps de ferme existant pour développer des ensemble de services en milieu rural dont petit coworking (<i>éviter cependant la transformation en gîte</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que va devenir Caap'Land et à quoi cela a-t-il servi ?</li> <li>- Comment ouvrir de nouveaux cimetières ? Sur quel zonage peut-on en implanter ? Des espaces ont-ils été prévus pour cette destination ?</li> <li>- Comment égaliser le maillage des implantations de marchés locaux sur la communauté de communes?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<b>Services de Proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déclin du nombre d'écoles dans les villages.</li><li>- Centre de loisirs doit pouvoir accueillir les jeunes du territoire en priorité.</li><li>- Nécessité d'accès à des activités culturelles et sportives de proximité</li><li>- 2 millions de touristes à l'année et élargissement de la période touristique de avril à octobre à des conséquences sur la présence des services locaux.</li><li>- Manque de boulanger, boucher, maraicher</li><li>- Manque de place dans les cimetières X2</li><li>- Maillage existant de maisons médicales mais des médecins vieillissant bientôt à la retraite et un manque de médecin spécialisés (orthophoniste, dermatologue...). Maintenir les maisons de santé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre l'accès au plage à tous les publics (personnes âgées, PMR...)</li><li>- Développer l'accès à la culture par de petits équipements sur le territoire ou en appui sur des tiers-lieux.</li><li>- Mieux répertorier les GR, chemins de randonnées et sentiers de marche dans le cadre du PLUi</li><li>- Pour certaine zones permettre l'offre écotouristique d'habitat léger non bâti (Tiny house, camping, mobil-home, logements insolites)</li><li>- Que les nouveaux espaces de stationnement soient perméables. Plus largement que pour chaque logement un maximum de sol soit perméable sans nuire à la construction.</li><li>- Favoriser le développement des regroupements de producteurs locaux</li></ul>	

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p><b>Patrimoine bâti</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse importante et diversité du patrimoine bâti dans chacune des communes sur le territoire qui font son identité et son attractivité et qu'il faut veiller à préserver X3</li> <li>- Puits à chevaux boulonnais en ruine ou sont détruit car non protégé.</li> <li>- Les matériaux des bâtiments historiques locaux doivent inspirer la charte des matériaux des nouvelles constructions</li> <li>- Bâtiments agricoles actuels parfois inadaptés aux nouveaux engins mécanisés qui nuisent au développement agricole (<i>stockage de foin, évolution des bâtiments</i>).</li> <li>- Nécessité de restaurer certaines églises (<i>Marquise</i>). Les églises sont les symboles des villages au-delà de lieux de culte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter l'identification du petit bâti remarquable (muret, fontaine, puits, portail) et communiquer sur leur protection et leur préservation voire leur mise en valeur.</li> <li>- Contrôler et verbaliser les destructions illégales de patrimoine naturelle ou bâti</li> <li>- Privilégier la conservation des façades de bâtiments quitte à changer la structure interne.</li> <li>- Faciliter la diversification de projets dans les bâtiments agricoles existants et la construction de nouveaux bâtiments agricoles</li> <li>- Rendre les ABF plus permissifs sur la transformation écologique des bâtiments : autoriser le verdissement, l'installation de panneaux solaires, de récupérateurs d'eau, de murs et toits végétalisés...</li> <li>- Systématiser les contrôles de l'ABF avant permis (pour préconisation) et après travaux pour vérification.</li> <li>- Adapter avec sens les mesures de restrictions mises en place à proximité d'un patrimoine recensé (<i>ex. du dimensionnement des velux restreint à proximité du Typhonium à Wissant sans réel raison architecturale/patrimoniale</i>)</li> <li>- Favoriser l'intégration de matériaux anciens notamment pouvant être réemployés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un terrain dispose d'un blockhaus, ce dernier est-il protégé ? Peut-on le détruire ? Si non, qui est responsable de son entretien ?</li> <li>- Peut-on intervenir en tant que collectivité sur des maisons vacantes / à l'abandon en dehors de la déclaration d'habitat menaçant de ruine ?</li> </ul>



# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



### Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques ou de réglementation :

#### - Politiques de l'Habitat :

- Mettre la pression aux promoteurs sur la réhabilitation du foncier existant plutôt que de la construction sur un terrain vierge
- Inciter les bailleurs sociaux à rénover leur patrimoine sur le territoire et à en construire de nouveaux
- Augmenter les aides à l'accession à la propriété (propriété principale) pour les petits villages
- Avoir les moyens de sanctionner le non respect des règles du PLUi (*démolition non autorisés, non respect des règles...*)
- Prévoir un suivi sur plusieurs années des chantiers et des constructions réalisés avec respect des règles du PLUi
- Etudier la possibilité de mettre davantage de taxe sur les résidences secondaires et les gîtes (taxe d'habitation, taxe de séjour)
- Développer sur le territoire une entité type bailleur social qui reste propriétaire de son patrimoine et ne revend pas
- Les communes doivent essayer de rester propriétaires lorsqu'elle le sont déjà (bail emphytéotique, empêcher spéculation) ou de racheter des biens sur leurs communes (préemption)
- Mettre en place un catalogue des matériaux et des styles à l'échelle communale pour garantir l'intégration des bâtiments dans le paysage
- Mettre en place un document similaire concernant les végétaux pour favoriser les essences locales, mellifères et résistantes au changement climatique
- Transmettre aux entreprises de BTP du territoire une charte des matériaux résistants sur le front de mer, une liste noire des objets qui ne durent pas ou ne s'intègre pas et orienter les habitants sur le sujet vers des entreprises spécialisées lors des dépôts de permis
- Restreindre la vente des maisons existantes sur la côte avec des réserve de non indemnisation en cas d'expropriation pour sécurité
- Débuter une étude sur le relogement des personnes habitants sur le front de mer - même hors zone rouge - et informer systématiquement les personnes vivant sur le trait de côte ou souhaitant acheter des risques encourus
- Mener une étude à l'échelle de l'intercommunalité pour identifier les logements vacants et/ ou vétustes et retrouver leur propriétaire > trouver le moyen de faire réhabiliter ces logements et les mettre en location longue durée si les propriétaires ne se manifestent pas
- Créer une commission habitante d'évaluation des projets individuels de petite construction pour compenser refus de permis de construire sur simple mauvaise foi des maires

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Habiter et Vivre sur la Terre des 2 caps



### Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques ou de réglementation :

- **Conservation du patrimoine :**
  - Développer les aides à la rénovation pour les murs en pierre
  - Ouvrir un fond d'aide à la restauration des bâtiments anciens ou dégradés
  - Favoriser l'implantation de ruches communales (*préservation du patrimoine naturel*)
- **Services à la population :**
  - Mettre en place des navettes à la demande reliant cœur de village et zone commerciale / centre de loisirs / équipement culturel / équipement de santé
  - Associer les sites remarquables à des activités culturelles
  - Maintenir en mairie des services de proximité comme l'installation de distributeur automatique de billet lorsqu'il y a défaillance d'acteurs bancaires
  - Envisager des regroupements interscolaire pour éviter que les écoles ne ferment
  - Mettre en place un service de voitures électriques pour accéder aux services publics
  - Développer une maison de santé spécifique aux maladies de longues durées pour éviter les déplacements sur Calais, Boulogne ou Lille
  - Améliorer sur certains secteurs de la côte le réseau de téléphones portables qui doit être mis sur les points de hauteurs du territoire

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p>Commerces et consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation qui se concentre principalement sur Marquise puis Calais ou sur la zone de l'inquétie à Saint-Martin-les-Boulogne selon les lieux de travail / proximité.</li> <li>- Chaque commune ne peut pas avoir sa zone artisanale, ce serait un non-sens.</li> <li>- Offre de supermarchés jugée trop importante sur le territoire.</li> <li>- Impression que le centre-ville de Marquise se déplace vers la zone d'activité du Canet / Capoolco (X3).</li> <li>- Le commerce de proximité permet de ne pas être des territoires dortoirs et d'avoir une dynamique locale. Il faut toutefois prendre en compte la réalité de tels commerces difficilement rentables.</li> <li>- Manque de commerces d'habillement à Marquise</li> <li>- Les distributeurs de produits agricoles permettent de consommer local, mais diminuent le lien avec l'agriculteur / le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêter d'étendre/créer des zones commerciales qui consomment trop de surface et des supermarchés qui se font concurrence entre-eux. Mettre en place des règles pour mieux contrôler la typologie d'implantations en zone d'activité.</li> <li>- Favoriser par le PLUi le maintien des commerces de proximité. Faciliter la préemption et le rachat de murs par les communes ou l'intercommunalité concernant les commerces de proximité ou les centres-bourgs</li> <li>- Interdire la transformation de commerces de centre-ville en habitations.</li> <li>- Ne plus permettre l'installation de commerce le long des routes – recentrée l'activité commerciale en centre ville / centre-bourg.</li> <li>- Permettre la construction dans les corps de ferme de points de ventes à la ferme.</li> <li>- Dans le PLUi, ne pas permettre aux propriétaires de terrains agricoles de revendre les bâtiments ou terrains pour un autre usage que l'agriculture.</li> <li>- Développement des tiers lieux et d'activités multi-services en permettant la modularité de ces lieux (espace d'habitat, espace de bureaux, commerce...) et facilitant la mixité d'usage. Ne pas présenter que les contraintes à ce type de projet.</li> <li>- Permettre dans les villages l'installation de commerce ambulants en prévoyant les réseaux nécessaires (électricité) ou des toilettes publiques à proximité.</li> <li>- Prévoir dans le PLUi la possibilité d'installer un marché couvert sur le territoire comme facteur d'attractivité et de valorisation de la vente directe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PLUi permet-il de choisir le type d'activité qui peut s'installer en zone d'activité ?</li> <li>- Est-il possible de transformer son habitation en commerce et à quelles conditions ?</li> <li>- Comment faire pour éviter la concurrence entre la zone commerciale et le centre-ville ?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



Thématique	Observations	Propositions	Questions
<p>Industrie, agriculture artisanat et économie tertiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de la fibre bénéfique à l'installation d'entreprise comme de télétravailleurs. Il faut faciliter l'installation de la FFTH (X3).</li> <li>- Il faut être vigilant quant aux potentiels nuisances des activités industrielles (<i>nuisances sonores et de trafic, protections de la biodiversité, protection de la ressource en eau</i>)</li> <li>- Vétusté de la zone de la Maie</li> <li>- Faible attractivité des « petites zones d'activités » de la Communauté de Communes.</li> <li>- Ressentie d'un manque d'activité artisanale ou petit BTP (<i>non identifié</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier en priorité et permettre le développement et l'extension des entreprises qui sont déjà sur des zones d'activité du territoire afin qu'elles y restent (<i>exemple d'extensions aujourd'hui impossibles d'entreprises du territoire – Brasseur / Producteur de Fromage...</i>)</li> <li>- Penser le « parcours immobilier des entreprises » en permettant l'installation de manière pérenne des entreprises sortant de l'atelier relai / en télétravail indépendant (<i>Création d'hôtel d'entreprises, demeurer à l'atelier relai avec un loyer au prix du marché, création de tiers lieux des entrepreneurs, d'espaces de coworking...</i>) (X4)</li> <li>- Développer les espaces de coworking pour le développement des activités tertiaires et l'organisation de séminaire (<i>lieux identifiés par les participants : proche de la gare de Marquise – bâtiment « cathédrale » de la Maie / proche de Capoolco / à Saint Inglevert vers l'accès à Calais-Frethun</i>)</li> <li>- Favoriser des zones de mixité entre activités économiques et zones résidentielles.</li> <li>- Penser l'aménagement davantage en hauteur des activités économiques. Ne pas prévoir que des surfaces planes.</li> <li>- Réduire le nombre de parking, mutualiser les parkings dans les zones d'activités.</li> <li>- Permettre aux particuliers de développer des locaux d'activités artisanal à leur domicile pour remettre de l'activité dans les villages (X2)</li> <li>- Développer et revaloriser la zone d'activité de la Maie.</li> <li>- Permettre la construction de bâtiments agricole en Zone A. Dans le PLUi, ne pas permettre aux propriétaires de terrains agricoles de revendre les bâtiments ou terrains pour un autre usage que l'agriculture.</li> <li>- Permettre l'installation d'équipement qui ne serait pas en « dur » pour l'extension d'activités locales (<i>conteneurs aménagés</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au vu de l'aménagement à Marquise, le territoire développe plus de commerces que d'industrie, de tertiaires ou de site de production : Comment équilibrer et mieux choisir les implantations économiques sur le territoire ?</li> <li>- Aujourd'hui les activités qui sortent de la pépinière ou des ateliers relais ne peuvent pas s'installer sur le territoire faute de disponibilité foncière ou du coût du foncier. Comment favoriser l'implantation sur le territoire de ces activités ? A quelles conditions ?</li> <li>- Comment rendre plus attractives les zones d'activité du territoire qui ne sont pas situées à Marquise ? Quelle vocation économique leur donner ? L'artisanat ne serait-il pas la solution pour ces Zones spécifiques ?</li> <li>- Mettre en place dans les PLUi des critères pour l'installation d'activités économiques sur les ZAC (en termes d'emploi à l'ha, d'économie d'énergie, d'intégration paysagère)</li> <li>- Secteur agricole : inquiétude sur les lieux d'exploitation agricole et l'adaptation des hangars aux nouvelles machines agricoles =&gt; le PLUi permettra-t-il de nouvelles constructions agricoles hors usage d'habitation ?</li> </ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



Thématique	Observations	Propositions
Mobilité et modes doux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dépendance forte à la voiture sur le territoire (<i>trajets supérieurs à 10km, A16 vers Calais ou Boulogne...</i>) (X4)</li><li>- Remontées de plusieurs parcours difficilement praticables à vélo (<i>Centre Ville de Marquise, Marquise-Rinxent / Marquise vers le littoral / Saint Inglevert – Wissant / Leuringhen-Audembert...</i>) + territoire vallonné. L'absence de signalisation peut aussi créer des situations à risque (<i>piétons sur la D940...</i>) A contrario le littoral bénéficie de l'Euro-véloroute et d'un bon maillage qui est très emprunté l'été.</li><li>- Les participants reconnaissent la difficulté d'aménagement de pistes cyclables du fait de la faible largeur des voies et du relief du territoire.</li><li>- Un balisage ou une signalétique vélo considérés comme peu présent et non uniforme sur le territoire</li><li>- Remontées de plusieurs restrictions non respectées (<i>arrêtés anti-quad ou 4x4...</i>)</li><li>- Accès à la côte compliqué en chemin de randonnée depuis l'arrière littoral</li><li>- Cohabitation parfois complexe avec les touristes sur les chemins de randonnées.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement des pistes cyclables : volonté partagée de développer le réseau de manière cohérente en reliant cœurs de villages, les services, les centres villes et zones commerciales (X4). Les participants souhaitent majoritairement des pistes cyclables lorsque c'est possible ou des voies cyclables via les chemins ou voies communales (X4) (<i>qui nécessite des aménagements / de l'entretien / de la signalétique/ une réduction de la vitesse des voitures</i>)</li><li>- Développer les pistes cyclables en priorité à proximité des écoles et collèges et dans l'espace urbain (<i>distances plus courtes</i>) (X2)</li><li>- Créer une piste cyclable séparée de la voirie sur la route des carrières.</li><li>- Faciliter la signalétique en temps et en distance pour les trajets vélos et piétons (X3)</li><li>- Permettre une signalétique en bord de mer pour indiquer les chemins de marche et éviter les accidents avec les marais.</li><li>- Permettre l'installation et la visibilité de stationnement vélo (<i>centre-ville, centre-bourg, gare, plages et bords de mer, zone d'activité...</i>).</li><li>- Interconnecter le réseau ferroviaire aux futurs liaisons douces</li><li>- Prévoir l'installation d'une passerelle piétonne / cyclable en gare de Marquise</li><li>- Ne pas réduire la surface agricole au profits d'aménagements cyclables</li><li>- Elargir la D238 pour les vélos (Marquise-Wissant)</li></ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



Thématique	Observations	Propositions
Mobilité et modes doux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Covoiturage vu comme une solution contre l'autosolisme. Bon fonctionnement pour l'aire de l'A16 à Marquise. Besoin de stationnements éventuellement à Saint-Inglevert ou Wissant. Pas de besoins à Wierre-Effroy.</li><li>- Manque de réseau de transports collectifs sur le territoire pour accéder aux services publics ou commerces. Faible usage des bus Oscar méconnus et peu pratiques</li><li>- Accès Mont de Couple : stationnement sauvage pas de parking</li><li>- Manque de stationnement à Wissant et plus globalement de parking pour accéder aux plages (<i>exemple de stationnements temporaires refusés lors d'événements sur la côte – trail de l'EDEN</i>)</li><li>- La gare de Marquise-Rinxent est considérée comme étant isolée et manquant d'attractivité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser les aires de covoiturage :<ul style="list-style-type: none"><li>• à Saint Inglevert ou Wissant (trajet vers la gare de Frethun).</li><li>• Extension de l'aire existante éventuellement de l'autre côté de la départementale</li></ul></li><li>- Permettre dans le PLUi des aménagements nécessaire à l'aménagement de transports collectifs. Développer un réseau de bus cohérent sur le territoire notamment dans l'aire urbaine. Eventuellement des navettes l'été qui relie à la côte l'été.</li><li>- Utiliser des parkings à l'extérieur des centres villes (exemple : sur les zones commerciales) et créer des navettes qui distribuent les habitants vers les centres. Privilégier la création de zones bleues, dépose-minute au cœur de Marquise pour créer un roulement</li><li>- Permettre l'installation de place dédiées aux recharges de voiture électriques à proximité des services publics et dans les constructions collectives ou lotissement pour accompagner la fin des voitures thermiques prévue pour 2035.</li></ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



Thématique	Observations	Propositions
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réel poumon économique surtout pour le littoral et l'arrière-littoral. Le tourisme est un atout pour le territoire qu'il faut toutefois maîtriser.</li><li>- Il y a de nombreux vacanciers car nous sommes un territoire attractif. Il faut continuer à attirer des touristes mais contrôler les résidences secondaires et le foncier qui devient inaccessible, comme certaines expérimentations se font actuellement en Bretagne avec la nécessité d'habiter le territoire avant un acte d'achat.</li><li>- Être vigilant à ce que le tourisme se développe de manière responsable. Il faut conserver l'authenticité du territoire Eviter que notre territoire attractif succombe au tourisme de masse (avec par exemple des artères de commerces de souvenir + restauration etc...). "il ne faut pas que cela devienne Disneyland ou La Tranche sur mer")</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter par le PLUi les possibilités de transformation de maison en gîte ou airbnb, car cela réduit le nombre d'habitants à l'année, avec un impact évident sur le nombre de classes ouvertes dans les écoles. Favoriser l'accueil chez l'habitant.</li><li>- Développer le tourisme vert</li><li>- Développer le tourisme de mémoire, historique</li><li>- Permettre l'aménagement de circuits de randonnées au niveau des carrières / des Monts de Coupe ( X3)</li><li>- Permettre l'installation de toilettes publiques sur les sites fréquentées</li><li>- Donner une vocation touristique à chaque village, avec un thème spécifique ou la mise en valeur d'une particularité locale. Permettre une information touristique dans chaque commune (valorisant l'offre touristique de la commune puis du territoire dans son ensemble).</li><li>- Promotion du territoire auprès des touristes belges et allemands</li><li>- Repenser la signalétique d'informations touristiques pour ne pas dénaturer le patrimoine bâti ou naturel (QR code au lieu de panneaux d'affichage)</li></ul>

# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

## Travailler et produire en Terre des 2 Caps



### Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques ou de réglementation :

#### - Mobilité douce

- Les prêts/locations de VAE et la prise la compétence cyclable par l'intercommunalité à été identifié comme étant un choix allant dans le bon sens par l'ensemble des participants
- Renforcer la fréquence des trains et le réseau ferroviaire (*absence de train dans l'après-midi*)
- Mettre en place un service de voiture partagées en location dans chaque centre-bourg avec zone de stationnement dédiée
- Proposer des navettes ou du covoiturage organisé pour se rendre à la Maison France Service ou au marché de Marquise, ou bien de Wissant vers Calais Frethun.
- Couvrir les arrêts de bus existants (*notamment à marquise*)
- Créer un service de transports en commun (*Boucle vers la côte, dans Marquise et Rinxent...*)
- Indiquer et interdire le passage à travers champs ou sur les propriétés privées.

#### - Commerces et Consommation :

- Accompagner l'installation de commerces multi-services et hybride dans les centres-bourgs pour pallier à la défaillance de l'initiative privé (*tiers lieu associatif, ESS...*)
- Favoriser les circuits-courts (*regroupement d'agriculteurs, vente des produits locaux dans les supermarchés*)
- Développer une charte visuelle pour l'implantation de distributeurs fruits / légumes / pain.
- Prévoir une charte intercommunale pour les façades des commerces et terrasses lors du renouvellement des équipements ou l'installation d'un nouvel acteur économique.
- Valoriser les productions locales à l'échelle de l'intercommunalité (magazine des producteurs, marchés du territoire)
- Aider les commerces locaux à développer un service de livraison
- Améliorer la signalétique et les sens de circulation dans la ZAC du Canet et la zone de la Maye



# Synthèse des ateliers de concertation auprès des habitants

Travailler et produire en Terre des 2 Caps



**Les contributions qui ne concernent pas des mesures en lien avec les documents d'urbanisme mais relatives à la mise en œuvre de politiques publiques ou de réglementation :**

**- Industrie, artisanat et économie tertiaire :**

- Méconnaissance des entreprises du territoire à l'exception de quelques-unes (*Baron, Carrières...*) – Il faudrait pouvoir davantage valoriser les entreprises du territoire.
- Privilégier en priorité le développement et l'extension des entreprises qui sont déjà sur le territoire afin qu'elles y demeurent.
- Rester majoritairement propriétaire des terrains pour conserver davantage de marche de manœuvre
- Améliorer les sens de circulation et la signalétique sur la ZAC du Canet et la zone de la Maye
- Revaloriser l'activité de marbrerie comme de l'artisanat d'art spécifique au territoire.

## ► **Autres remarques formulées lors des ateliers de concertation :**

- Critique contre l'exercice de concertation jugé comme « biaisé », car contraint par le temps et par l'encadrement juridique trop stricte
- Nécessité d'informer et d'accompagner les maires dans la mise en exécution du futur règlement du PLUI. Etre en capacité de pouvoir expliquer les raisons de tel ou tel choix d'implantation.
- Nécessité de rendre accessible et compréhensible le document pour que le PLUi soit lisible de tous (*habitants comme élus*)
- Nécessité d'informer en amont les propriétaires que leur terrain est en étude pour un changement de zonage (*terre agricole protégée, terre inondable...*) avant que le PLUi soit voté définitivement, afin que ces derniers puissent réagir.